

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 16 avril 2015

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 13 et 14 avril 2015**

**2015 DPE 31** Cercle National du Recyclage (CNR) - Adhésion 2015.

**M. Mao PENINO**U et **Mme Antoinette GUHL**, rapporteurs

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mars 2015, par lequel Madame la Maire de Paris sollicite l'autorisation de renouveler l'adhésion de la Ville de Paris au cercle national du recyclage (CNR) pour l'année 2015 et de procéder au versement des droits d'adhésion à cet organisme ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Mao PENINO au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission et Madame Antoinette GUHL au nom de la 1<sup>ère</sup> Commission ;

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à renouveler l'adhésion de la Mairie de Paris au Cercle national du recyclage (CNR) pour l'année 2015.

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à procéder au versement de la cotisation correspondante pour l'année 2015 dont le montant est fixé à 8 535 euros.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le chapitre 011, fonction 8, rubrique 810, nature 6281, mission 463, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, de l'exercice 2015.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**